

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 3 (1865)  
**Heft:** 25  
  
**Artikel:** Point d'argent, point de Suisse  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-178088>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Et tout autre sujet devenait inutile.  
 Les femmes, surtout, s'en mêlaient,  
 Du bout du doigt se la montraient;  
 L'une tombait en défaillance  
 En regardant cette excroissance:  
 L'autre en prenait quelque vapeur,  
 Ou la citait avec horreur;  
 Celle-ci faisait la sucrée,  
 Et celle-là la mijaurée;  
 Nulle n'était sans son caquet,  
 Et toutes lançaient leur paquet.  
 Un certain jour, une commère,  
 Au maintien grave, à l'œil austère,  
 Ayant le nez des plus unis,  
 Et tous les traits bien arrondis;  
 Par accident rencontre en rue  
 La pauvre dame à la verrue,  
 Et, sans aucun ménagement,  
 L'apostrophe cruellement.  
 Un chevalier de la belle affligée,  
 Qui souffrait trop de la voir outragée.  
 Souleva le mantelet  
 De celle qui tant pérorait:  
 Lors, on vit une loupe énorme,  
 De la plus vaste et noire forme,  
 Qui tout le dos lui décorait;  
 Et qui, coupée en chair menue,  
 Suivant l'estime des experts,  
 Eut pu fournir une verrue  
 A chaque nez de l'univers.

### Production de la cire.

La Corse produisait anciennement tant de cire que, 175 ans av. J.-C., les Romains lui imposèrent un tribut annuel de 100,000 livres de cette précieuse matière. Plus tard, les habitants s'étant révoltés, furent imposés à 200,000 livres de cire et s'acquittèrent de cette nouvelle charge.

On peut se rendre compte de la valeur de cet impôt en estimant à 1 fr. 50 le prix d'une livre de cire, ce qui donne une somme de 300,000 fr. Et comme le miel fournit de  $\frac{1}{15}$  à  $\frac{1}{20}$  de son poids en cire, dans les pays méridionaux, on voit que la récolte de miel destinée à la production de la cire devait s'élever à plus de 3 millions de livres. A 50 centimes la livre, cela représente une somme de 1,500,000 fr.

Lorsque la Corse fut devenue feudataire de la cour de Rome, elle paya son impôt en cire, et la quantité qu'elle fournissait était assez grande pour suffire à la consommation des églises de l'Etat romain. Ceux qui ont vu l'Italie savent quelle est l'importance de cette consommation.

Dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, on blanchissait en Bretagne 650,000 livres de cire, ce qui correspond à une récolte de miel de plus de 18 millions de livres. Le rendement en cire n'étant

sous ce climat que de  $\frac{1}{30}$  environ. En estimant la cire au même prix que ci-dessus et le miel à une valeur moitié plus petite, on trouve que la Bretagne pouvait retirer annuellement, de l'élève des abeilles, un revenu de 4 à 5 millions de francs.

### Point d'argent, point de Suisse.

Durant les guerres de Naples et du Milanais, à la fin du quinzième siècle, les Suisses au service de France revinrent quelquefois dans leur patrie, parce qu'on ne payait pas leur solde. On s'en plaignait alors; on les taxait d'infidélité, de lâcheté, de perfidie; pour se justifier, ils alléguaient qu'ils ne pouvaient subsister sans argent. Faites comme les autres troupes, leur répondait-on, vivez aux dépens du pays..., ce qui signifiait: *Allez à la maraude*, et *Pillez quand vous ne pouvez payer!* Mais cette méthode de se procurer des vivres était si contraire à la discipline militaire de nos ancêtres, qu'ils aimaient mieux rentrer dans leurs foyers que de fouler le pauvre peuple: de là le proverbe inventé par un général français, *point d'argent, point de Suisse*. Ce proverbe, jusqu'à présent mal entendu et plus mal commenté, est cependant plus propre à honorer notre nation qu'à la blâmer.

Un régent donnait dernièrement à ses écoliers pour sujet de composition, *le Serment du Grütli*. Un d'entr'eux, probablement beaucoup trop jeune pour traiter un sujet historique, s'est acquitté de sa tâche par les lignes suivantes qui nous sont communiquées. Lorsque le maître ne connaît pas mieux ce qui convient à l'intelligence de l'élève, il ne faut point s'étonner de pareils résultats, et nous serions tentés de dire avec Lafontaine:

Le plus âne des deux n'est pas celui qu'on pense!

#### LE SERMENT DU GRÜTLI

« Le Grütli et un serment que le monde s'y rassemble pour y aller chanter chaque dimanche matin et quelquefois les allemand en forment un gruteli et vont si rassemblé pour chanter et aussi ceux la qui ne savent pas l'allemand peuvent y aller pour apprendre l'allemand et apprendre à chanter en allemand. Le grutli a été formé par trois hommes que on les voit sur de drapeaux du grutli et on les nomme les trois suisses on les remarque trois hommes sur le drapeau qui lève le doigt. Il y en a un au milieu qui est plus grand que tous les autres et deux de chaque côté qui sont plus petit que lui. »

### LE SECRET D'HORTENSE

(6)

— Non! je veux que vous l'aimiez comme vous m'auriez aimée; je lui donne ma part de bonheur en reconnaissance de ce qu'elle a fait pour moi; je ne veux plus qu'elle souffre...